

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 2 février 2016, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Messieurs les conseillers :        Georges-Étienne Bernard  
   Sylvain Michon  
   Rosaire Phaneuf  
   Martin Bazinet

Sont absents :

Madame la conseillère :            Mélanie Simard  
Monsieur le conseiller :            Pierre-Luc Leblanc

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 16-02-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Bazinet

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant avec l'ajout suivant :

**20.1 Prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur sud – Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure – 304 Route 137
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Voirie – Dépôt des rapports d'inventaire préparés par l'inspecteur municipal
10. Majoration de la marge de crédit – Approbation
11. Matinées gourmandes – Édition 2016 – Déclaration d'intérêt de participation
12. Embauchage d'un employé de voirie
13. Modification de la résolution numéro 286-12-15 concernant la signature des documents notariés pour l'acquisition d'un immeuble aux fins municipales
14. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 304 Route 137, lot 3 405 342 – Décision suite aux recommandations du CCU
15. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour le lotissement et l'aliénation du lot 3 407 518 – 641, rang des Bas-Étangs
16. Résolution mandatant un ingénieur pour la préparation de plans et devis visant le système de traitement des eaux usées de 4 résidences non desservies par le réseau d'égout municipal
17. Modification de l'entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie

18. Avis de motion – Règlement numéro 196-16 décrétant la tarification des interventions liées aux alarmes non fondées et aux incendies des véhicules des non-résidents
19. Modification de l'entente du Dek hockey – Approbation
20. Divers
  - 20.1 Prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur sud – Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
21. Dépôt de la correspondance
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

### **3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 304 ROUTE 137**

Conformément aux avis publics du 15 janvier 2016, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

### **4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-02-16**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, tel que rédigé.

### **5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 18-02-16**

#### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

L1600001	R	Groupe Ultima inc.	29 906,00	\$	Assurances générales-Police 2016
L1600002	I	Télébec Ltée	365,50	\$	Téléph Bureau et Internet Pavillon
L1600003	I	Hydro-Québec	1 744,43	\$	Électricité - Emplacements divers
L1600004	I	Télécommunications Xittel	80,43	\$	Internet - Bassin d'eau potable
L1600005	I	Hydro-Québec	1 106,22	\$	Éclair pub-Ferm doss 886 Princip
L1600006	I	Ministre du Revenu du Québec	7 169,35	\$	DAS et contributions – Déc. 2015
L1600007	I	Agence Douanes et Revenu - Canada	2 782,68	\$	DAS et contributions – Déc. 2015
L1600008	I	CARRA	910,37	\$	Régime Retraite Élus - Cotis Déc.
L1600009	I	Desjardins Sécurité Financière	1 172,86	\$	REER Employés - Cotisations Déc.
L1600010	I	Telus	63,70	\$	Cellulaire - Voirie
L1600011	D	Services de cartes Desjardins	265,23	\$	Dépouill-Esp J-Cadeau C Gaudette
L1600012	I	Desjardins Sécurité Financière	2 679,10	\$	Assurance collective -Janvier 2016
C1600017	D	Laferté et Letendre inc.	203,62	\$	Pièces diverses-Mat pr signalis
C1600018	I	Fonds d'information sur le territoire	20,00	\$	Avis de mutation - Décembre 2015
C1600019	D	Garage Pierre Laflamme enr.	13,74	\$	Selenoil dompeur - GMC
C1600020	D	R. Bazinet et Fils Ltée	344,80	\$	Carburant pr véhicules municipaux
C1600021	I	Groupe Environex	235,70	\$	Analyses d'eau potable - RQEP
C1600022	D	Petite Caisse	363,90	\$	Eau-Lait-Frais stat-Dépouill 12 déc.
C1600023	R	François Malo - arp. géomètre	1 044,78	\$	Descr tech -Servitude égout pluvial
C1600024	D	Accès Informatique	109,22	\$	Relocalisation du photocopieur
C1600025	D	Laganière mini-moteur enr.	6,23	\$	Filtres - Souffleur à gaz
C1600026	D	Antonio Moreau Ltée	189,31	\$	Vêtements travail - Mario Poirier
C1600027	I	Compteurs Lecompte Ltée	711,13	\$	Compteur d'eau - 2 pouces
C1600028	D	Postes Canada	224,21	\$	Publipostage - Journal Décembre
C1600029	R	JLD Laguë	6 921,36	\$	Souffle trac JD-Couteaux tondeuse

C1600030	D	Automatisation Toro inc.	204,66	\$	Chang flotte - Poste principal
C1600031	D	Valso-Vac	402,41	\$	Ajust vannes sûreté-Surpresseur
C1600032	R	Alexandre Lussier	120,00	\$	Loc syst de son-Dépouill 12 déc.
C1600033	R	Cabinets sanitaires Express inc.	166,71	\$	Loc cabinet Loisirs-23/8 au 22/9
C1600034	D	Martech inc.	787,58	\$	Panneaux de signalisation
C1600035	R	Fondation des Canadiens pour l'enfance	150,00	\$	Don suite au tournoi de J Phaneuf
C1600036	I	Postes Canada - La Présentation	906,00	\$	Timbres postes divers
C1600037	R	Avensys Solutions	2 228,22	\$	Lecteur de débordement - Usine
C1600038	D	Groupe Sports Inter Plus	937,40	\$	But et ballons Basketball-Esp Jeun
C1600039	I	Commission scolaire St-Hyacinthe	216,88	\$	Contrat - Fibre optique - 2016
C1600040	D	Gestion Marcel G. Gagné inc.	114,96	\$	Meule DeWalt
C1600041	D	Éditions Yvon Blais	56,55	\$	Mise à jour-Loi Amén Urbanisme
C1600042	I	Municipalité de St-Jude	1 888,30	\$	Achat d'eau pour Ch Grande Ligne
C1600043	R	Comité Bassin versant Rivière Salvail	1 000,00	\$	Appui financier 2016 - Activités
C1600044	I	Réseau Internet Maskoutain	183,96	\$	Téléphonie IP - Janvier

**67 997,50 \$**

**SALAIRES VERSÉS EN JANVIER 2016**

**20 766,04 \$**

**D:** Délégation de dépenses

**I :** Dépenses incompressibles

**R:** Dépenses autorisées par résolution du Conseil

**COMPTES À PAYER**

Association Directeurs municipaux	1 557,24	\$	Cotisation 2016-J Marchand et L Chevrier
Aquatech	177,19	\$	Soutien tech- Surpresseur et flotte d'arrêt
Stéphane Cournoyer	3 300,00	\$	Entretien des patinoires -Février - 2e de 3
Entreprise Argy inc.	18 970,56	\$	Déneigement routes - 3e versement de 6
MRC des Maskoutains	52 162,00	\$	Quote-part 2016 - 1er versement de 2
MRC des Maskoutains	564,11	\$	Mise à jour - Rôle d'évaluation
Régie de l'AIBR	44 181,03	\$	Contribution municipale - Année 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	5 318,50	\$	Quote-part 2016 - 1er versement de 4
Régie interm Acton et Maskoutains	7 940,12	\$	Résidus domestiques - Janvier 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	3 136,51	\$	Matières recyclables - Janvier 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	1 016,62	\$	Matières organiques - Janvier 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	1 483,00	\$	Frais gestion PRVIS - 1 <sup>er</sup> versement de 2
Régie interm Acton et Maskoutains	146,02	\$	Cotisations RREM-Représent et substitut
Régie interm Acton et Maskoutains	140,47	\$	Ajustements - Matière organiques
Régie interm Acton et Maskoutains	240,80	\$	Ajustements - Résidus domestiques
Régie interm Acton et Maskoutains	51,68	\$	Ajustements - Matière recyclables
Services EXP inc.	1 638,39	\$	Hon prof-Vérif rapport-Terr rue Mathieu
Services EXP inc.	663,99	\$	Hon prof - Rencontre du Conseil - Terrain
Therrien Couture, avocats	2 830,97	\$	Hon prof - Entente industrielle
Therrien Couture, avocats	158,67	\$	Hon prof - Dossier CPTAQ - Terrain mun
Therrien Couture, avocats	2 680,62	\$	Hon prof - Dossier de nuisances

**148 358,49 \$**

## **MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2016**

Taxes et droits de mutations	84 702,02 \$
Permis émis	91,00 \$
Subventions - Pacte rural 2015 et Plaisirs d'hiver	10 175,00 \$
Inscriptions Semaine de Relâche et Gardiens avertis	185,00 \$
Réfection Ch. Grande Ligne – Ville de St-Hyacinthe	21 640,45 \$
Location du Pavillon	900,00 \$
Remb. TPS - TVQ Régie	4 018,44 \$
Publicité au Journal municipal	1 950,00 \$
Amendes SQ du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015	3 080,00 \$
Divers: Compteur eau – Loyer cantine – Remb Ligue Balle – Eau – VIS	3 409,76 \$
<b>TOTAL</b>	<b>130 151,67 \$</b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes a payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2016 pour un montant total de 67 997,50\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en janvier 2016, au montant total de 20 766,04\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour février 2016, au montant total de 148 358,49\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de janvier 2016, au montant de 130 151,67\$.

## **6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## **7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Monsieur le conseiller Sylvain Michon, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, était absent lors de la séance du mois de janvier 2016.

## **8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Les membres du CCL se sont rencontrés le 13 janvier dernier. Plusieurs discussions concernant les activités à venir en eu lieu.

La fête Disco sur glace et marche à la chandelle qui a eu lieu le 22 janvier dernier n'a pas été un franc succès. Cette fête sera probablement retirée de la liste d'activités pour 2017.

## **9- VOIRIE – DÉPÔT DES RAPPORTS D'INVENTAIRE PRÉPARÉS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports d'inventaire préparés par Mario Poirier, inspecteur municipal, comprenant les équipements et le matériel de voirie ainsi que les stocks de produits au 31 décembre 2015.

**10- MAJORATION DE LA MARGE DE CRÉDIT – APPROBATION  
RÉSOLUTION 19-02-16**

Considérant que la Municipalité de La Présentation possède déjà une marge de crédit de 150 000\$;

Considérant qu'il est souhaitable d'augmenter la marge de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars de chaque année;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'augmenter la marge de crédit à 300 000\$ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars de l'an;

Que Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges Etienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale ou en son absence Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer, conjointement, tous les documents relatif à l'augmentation de la marge de crédit de 150 000\$;

**11- MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2016 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 20-02-16**

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2016, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Pacte rural maskoutain;

Considérant que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

Considérant que la Municipalité de La Présentation est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de La Présentation à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'engager à fournir une personne ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son de territoire, un samedi de 9 h à 13 h.

De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

**12- EMBAUCHAGE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 21-02-16**

Considérant qu'il devient nécessaire de procéder à l'embauche d'un deuxième employé de voirie 6 mois par année;

Considérant que des sommes ont été prévues au budget 2016 de la Municipalité à cet effet;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à entamer les procédures d'appel de candidatures pour le poste d'employé de voirie, tel que mentionné dans l'affichage déposée (parution dans les journaux et sur Internet et sélection des candidats pour les entrevues).

De mandater les membres du Comité administration et personnel, Monsieur Rosaire Phaneuf, Monsieur Pierre-Luc Leblanc et Monsieur Claude Roger, maire, ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale à procéder aux entrevues d'embauche pour le poste d'employé de voirie.

**13- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 286-12-15 CONCERNANT LA SIGNATURE DES DOCUMENTS NOTARIÉS POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AUX FINS MUNICIPALES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 22-02-16**

Considérant que la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un immeuble aux fins municipales situé au 802 rue Mathieu et au 613 rang des Bas-Étangs et qu'une entente a été signée entre les parties le 12 mars 2015;

Considérant que dans la résolution numéro 286-12-15, les personnes autorisées à signer les documents notariés sont Monsieur Claude Roger, maire et Madame Josiane Marchand, directrice générale;

Considérant que Monsieur Claude Roger, maire sera absent lors de la signature des dits documents;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Monsieur Georges-Etienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale ou en son absence Madame Lucie Chevrier à signer les documents notariés préparés par Me Martin Lavoie, pour faire l'acquisition du 802 rue Mathieu et du 613 rang des Bas-Étangs.

D'autoriser le paiement pour l'achat du terrain selon les modalités inscrites dans la promesse d'achat/vente d'immeuble qui a été signée le 12 mars 2015.

**14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 304 ROUTE 137, LOT 3 405 342 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-16**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Roger Tanguay dans le but de régulariser la marge de recul latérale du bâtiment principal;

Considérant que la marge de recul latérale minimale exigée par l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 2 mètres pour un bâtiment résidentiel principal;

Considérant que la marge de recul latérale minimale existante du bâtiment principal est de 1,49 mètre;

Considérant que la situation dérogatoire est présente depuis l'identification cadastrale du lot 3 405 342 en 1983;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause préjudice aux demandeurs;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété pour les propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2015;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 304, Route 137, sur le lot 3 405 342, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal en permettant une marge de recul latérale minimale de 1,49 mètre.

**15- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE LOTISSEMENT ET L'ALIÉNATION DU LOT 3 407 518 – 641, RANG DES BAS-ÉTANGS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 24-02-16**

Considérant que les lots 3 407 518 (641, rang des Bas-Étangs) et les lots 3 407 519 et 3 408 139 (669, rang des Bas-Étangs) appartiennent à Ferme Jean-Guy Bouvier Inc. (autrefois connue sous le nom de Ferme Jean-Guy Bouvier & Frère Inc.);

Considérant que Monsieur Jean-Guy Bouvier demande à la CPTAQ d'autoriser le lotissement et l'aliénation par Ferme Jean-Guy Bouvier Inc. du lot 3 407 518 d'une superficie de 7 965 mètres carrés dont il veut faire l'acquisition;

Considérant qu'une résidence unifamiliale isolée (641, rang des Bas-Étangs), un poulailler ainsi qu'un garage de machinerie sont érigés sur le lot 3 407 518;

Considérant que Ferme Jean-Guy Bouvier Inc. demeurera propriétaire des lots 3 407 519 et 3 408 139;

Considérant qu'un poulailler est érigé sur les lots 3 407 519 et un autre sur le lot 3 408 139;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement le potentiel agricole des lots 3 407 518, 3 407 519, 3 408 139 et des lots voisins;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Jean-Guy Bouvier visant le lotissement et l'aliénation par Ferme Jean-Guy Bouvier Inc. en sa faveur du lot 3 407 518 (641, rang des Bas-Étangs).

**16- RÉSOLUTION MANDATANT UN INGÉNIEUR POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS VISANT LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE 4 RÉSIDENCES NON DESSERVIES PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 25-02-16**

Considérant que la Municipalité a débuté en mars 2010 un processus visant la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées des résidences privées sur l'ensemble de son territoire;

Considérant la résolution 212-09-15 mandant la firme LCL Environnement pour procéder à l'inspection des systèmes de traitement des eaux usées des propriétés n'ayant fourni aucun plan et devis à la Municipalité;

Considérant que le 6 novembre 2015, Monsieur David Bussière-Gauthier (LCL Environnement) et Madame Sabrina Bayard (inspectrice des bâtiments) ont effectué les inspections finales des propriétés non-conformes dont copie du rapport final a été remis à la Municipalité le 18 novembre 2015;

Considérant qu'une contamination directe à l'environnement a été constatée au 790, rang Salvail Sud, au 1432 rang Salvail Nord, au 1504 rang Salvail Nord et au 1303 rue Scott;

Considérant que le rapport d'inspection a été transmis à chaque propriétaire foncier en cause le 8 janvier 2016 et par le fait même ont été mis au courant de l'embauche d'un ingénieur pour la fabrication de plan et devis à leurs frais;

Considérant qu'en vertu de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité est autorisée à faire effectuer ces travaux aux frais des propriétaires;

Considérant que deux firmes d'ingénieurs, soit LCL Environnement et Laboratoire de la Montérégie ont été contactées pour la conception des plans et devis;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Laboratoire de la Montérégie pour la production de quatre plans et devis pour les résidences situées au 790, rang Salvail Sud, au 1432 rang Salvail Nord, au 1504 rang Salvail Nord et au 1303 rue Scott, au montant de 1 245\$ par propriété.

D'autoriser le paiement de la facture à la compagnie Laboratoire de la Montérégie pour un montant total de 4 980\$ taxes en sus.

De facturer toutes dépenses subséquentes encourues pour la préparation de plan et devis relatifs au système de traitement des eaux usées à chacun des propriétaires des 4 résidences concernées.

**17- MODIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 26-02-16**

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation le 13 janvier 2009;

Considérant la fermeture de Centre de formation régionale de la Ville de Saint-Hyacinthe, l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques, la résiliation de l'entente régionale en matière de prévention incendie et la nécessité d'uniformiser la réglementation applicable en matière de sécurité incendie;

Considérant que ces changements nécessitent la modification de l'entente ci-dessous mentionnée;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les modifications à l'entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie intervenue entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation;

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges-Etienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à signer la dite entente.

**18- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 196-16 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES INTERVENTIONS RELIÉES AUX ALARMES NON FONDÉES ET AUX INCENDIES DES VÉHICULES DES NON-RÉSIDENTS**

Avis de motion est donné, par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 196-16 décrétant la tarification des interventions reliées aux alarmes non fondées et aux incendies des véhicules des non-résidents.

L'objet de ce règlement consiste à imposer un tarif applicable lors du déplacement inutile du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe dans le cas d'une alarme non fondée ou lors de toute intervention visant à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**19- MODIFICATION DE L'ENTENTE DU DEK HOCHEY – APPROBATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 27-02-16**

Considérant que le dek hockey a apporté des changements au niveau du nom de leur organisation ainsi que le nombre d'associés et que nous devons faire les correctifs à l'entente;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'effectuer le changement de nom de Dek Hockey STH s.e.n.c pour 9320-8346 Québec inc. et de retirer Étienne Archambault comme organisateur et signataire de l'entente;

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges-Etienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale ou en son absence Madame Lucie Chevrier à signer l'entente avec les modifications tel qu'énoncé ci-haut.

**20- DIVERS**

**20.1 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE SECTEUR SUD – MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-16**

Considérant que la Municipalité veut prolonger son réseau d'égout sur une partie de la Route 137, sur les rues Charles-A-Gaultier et des Érables, que des travaux de raccordement au réseau sanitaire existant seront requis dans les rues S-Côté et Morin et que des travaux de modification pourrait être requis au poste de pompage Morin;



Considérant qu'un mandat d'étude préliminaire a déjà été accordé à la MRC des Maskoutains par la résolution numéro 216-09-15 et que l'étude a démontré que le projet était réalisable de manière gravitaire par des travaux situés uniquement dans les emprises de rue;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger le mandat d'ingénierie afin de permettre la réalisation des plans et devis, de la demande d'autorisation au MDDELCC, de la permission de voirie au MTQ, de l'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour la suite du dossier;

Considérant l'offre de services d'ingénierie IE15-54035-071 présentée par Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, en date du 1<sup>er</sup> février 2016 et l'entente intermunicipale relative au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services d'ingénierie # IE15-54035-071, daté du 1<sup>er</sup> février 2016, d'un montant d'environ 18 800\$, tel que présentée pour ce mandat et d'autoriser le paiement des factures mensuelles du service d'ingénierie pour ce projet;

De mandater Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains pour la préparation des plans et devis, des estimations, des demandes d'autorisation au MDDELCC et au MTQ pour le projet de prolongement du réseau d'égout sur une partie de la Route 137, Charles-A-Gauthier, des Érables, S-Côté et Morin;

D'autoriser Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement au nom de la Municipalité en lien avec demande;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de La Présentation à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'autoriser Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains à soumettre une demande de permission de voirie au Ministère des Transports (MTQ) et à présenter tout engagement au nom de la Municipalité en lien avec demande;

D'autoriser Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains à procéder à des appels d'offres professionnels sur invitation et à mandater des ressources externes pour certaines parties du mandat, suite à l'approbation de la municipalité qui aura été informée au préalable de toute démarche ;

Advenant que le projet soit soumis à de nouvelles exigences de rejet ou de débordement, la Municipalité de La Présentation s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet et de débordement;
- Mettre en œuvre le programme de suivi;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC;
- Effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDDELCC.

## **21- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 20 janvier 2016

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 15 décembre 2015

MRC – Procès-verbal de la séance du Conseil du 9 décembre 2015

MRC – Procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 décembre 2015

MRC – Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil du 7 janvier 2016

MRC – Règlement numéro 14-417 modifiant le règlement numéro 03-28 relatif au Schéma d'aménagement révisé

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 janvier 2016

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 février 2016

MAMOT – Accuse réception de notre demande concernant le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité

Caisse de la Vallée des Patriotes – Demande de soutien financier accordé

CPTAQ – Municipalité de La Présentation – Décision de la demande d'exclusion de la zone agricole du terrain des loisirs

**22- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 29-02-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h51.

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière